

☎ 01.34.87.43.59

✉ mairie.autouillet@orange.fr



AUTUILLET

La Mairie d'Autouillet organise en partenariat avec la jardinerie Poullain le

Concours des Jardins Fleuris Autouillet

ETE 2016 – Première édition

Plantez, Semez, Participez !

Gagnez de nombreux lots pour continuer à embellir votre jardin : rosiers, arbustes ...



Pour participer inscrivez-vous en Mairie à partir du Mardi 10 mai 2016 !



Règlement du concours communal des Jardins Fleuris

2016 Première Edition



Pour la première fois cette année, en partenariat avec la Jardinerie Poullain, la Mairie d'Autouillet organise un concours des maisons et balcons fleuris.

La **Commission des fleurs d'Autouillet** sera présidée par Nathalie Garnier (membre du conseil municipal) et composée de Laura Godefroy (également membre du conseil municipal), Françoise Pommet (Entreprise Pommet Jardinier) et Jérémy Durantou (Société Encourage).

Nous demandons à chacun des concurrents de bien vouloir respecter le présent règlement afin que tous les participants aient la même chance d'obtenir les meilleurs prix.

La commission des fleurs vous remercie de respecter ces quelques préconisations :

1/ Le début des inscriptions aura lieu le mardi 10 mai 2016. Elle est gratuite.

Il suffit pour cela de téléphoner ou de passer à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture. La fin des inscriptions est fixée au Vendredi 24 juin 2016.

2/ Le concours est exclusivement réservé aux habitants de la commune d'Autouillet.

3/ Le concours est ouvert pour 2 catégories :

1. **Maison, villa avec jardin**
2. **Terrasses, fenêtres et entrée de propriété.**

4/ Les plantations doivent pouvoir être admirées de la rue

5/ Les fleurs artificielles sont interdites

6/ Deux visites auront lieu au cours de l'été par les membres du jury. Chaque membre du jury attribue une note sur 20 à chaque visite. Le classement final s'établit ensuite en faisant la moyenne des deux.

7/ La date à laquelle le jury effectue sa première tournée n'est pas communiquée aux participants. Le jury se donne le droit de reclasser le participant dans l'une ou l'autre des catégories si cela est nécessaire. Le jury effectuera un deuxième et dernier passage à la fin de l'été pour valider son choix.

8/ Les membres du Jury tiennent compte de différents critères de sélection :

- Harmonie des couleurs
- Choix des espèces et entretien
- Qualité du cadre environnant
- Propreté
- Originalité

9/ Il est demandé aux participants d'accrocher une affichette de façon à ce qu'elle soit visible de la rue. Elle sera transmise par la Mairie lors de l'inscription au concours. Celle-ci permet d'identifier les participants du concours 2016.

10/ La remise des prix s'effectuera lors de la fête de notre village le 10 septembre prochain.

Les lauréats seront au nombre de 3 dans chaque catégorie. De nombreux lots seront offerts pour continuer à embellir vos jardins : Rosiers, arbustes, plantes diverses.

